SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décision du 28 juillet 2014 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Briançon

NOR: AFSH1430582S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1;

Vu la décision n° 2014-206-04 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 25 juillet 2014 relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Briançon,

Décide:

Article 1er

M. Pierre-Charles PONS, inspecteur général des affaires sociales, M. Christian CAHUT, conseiller général des établissements de santé, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Briançon pour une durée de six mois renouvelable à compter du 18 août 2014.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Pierre-Charles PONS.

En cas d'empêchement, ses attributions sont assurées par M. Christian CAHUT.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier de Briançon ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 18 août 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 28 juillet 2014.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de l'offre de soins, J. DEBEAUPUIS